

Initiatives de lutte contre le racisme – contenu du site Web

Aperçu des initiatives de lutte contre le racisme

En quoi consiste cet engagement?

La Colombie-Britannique lance une initiative clé qui a pour but de s'attaquer au racisme systémique, à la haine et à la discrimination et à rendre la province plus équitable, plus inclusive et plus accueillante pour tous, et ce, sans égard à la race, à la couleur de la peau ou à la religion grâce à une réglementation sur les données antiracistes visant à moderniser des secteurs comme la police, les soins de santé et l'éducation.

Le premier ministre John Horgan a confié à Rachna Singh, secrétaire parlementaire de la lutte contre le racisme, le mandat de s'attaquer à la discrimination et de faire de la Colombie-Britannique une province plus équitable, plus inclusive et plus accueillante pour tous :

- Une collaboration entre la nouvelle commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique, les dirigeants autochtones et les intervenants pour présenter une loi qui contribuera à réduire la discrimination systémique et à paver la voie à une réglementation sur les données antiracistes essentielle à la modernisation de secteurs comme la police, les soins de santé et l'éducation.

Réglementation sur les données antiracistes

La collecte de données sur la lutte contre le racisme vise à mieux cerner les lacunes et les obstacles, afin de fournir de meilleurs services aux collectivités.

[En savoir plus amplement sur cette initiative](#)

Initiatives connexes

Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à lutter contre le racisme envers les Noirs et à proclamer la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. La proclamation doit s'accompagner de solutions tangibles pour la collectivité. Apprenez-en plus sur la Décennie et la manière dont vous pouvez vous impliquer.

[En savoir plus amplement sur cette initiative](#)

Responsable du projet



Rachna Singh

Secrétaire parlementaire de la lutte contre le racisme

Rachna Singh a été élue députée de Surrey-Green Timbers en mai 2017 et réélue en octobre 2020. Elle est la secrétaire parlementaire de la lutte contre le racisme.

Singh a une jeune famille. Elle a travaillé en tant que conseillère en matière de drogues et d'alcool, en tant que travailleuse de soutien pour les femmes confrontées à la violence conjugale et en tant qu'activiste communautaire.

Réglementation sur les données antiracistes

Aidez-nous à élaborer la réglementation de la Colombie-Britannique en matière de données sur le racisme

Le racisme systémique existe partout, y compris dans les politiques et les programmes gouvernementaux. C'est pourquoi nous avons besoin de meilleurs renseignements pour nous assurer que chaque Britanno-Colombien a accès aux services gouvernementaux de façon équitable.

Cette consultation publique nous aidera à mieux cerner les lacunes actuelles et à bâtir une province plus inclusive.

Calendrier de l'initiative : 31 janvier 2022

[Répondez au sondage sur l'expérience](#)

Nous savons que le racisme systémique existe dans les politiques et les programmes, ce qui a des répercussions négatives sur les personnes et les collectivités. Cette réglementation assurera une prestation équitable des services et permettra aux collectivités de mieux défendre leurs intérêts.

C'est pourquoi le premier ministre John Horgan a confié à Rachna Singh, secrétaire parlementaire de la lutte contre le racisme, le mandat de s'attaquer à la discrimination et de faire de la Colombie-Britannique une province plus équitable, plus inclusive et plus accueillante pour tous en mettant en œuvre les moyens suivants :

- Une collaboration entre la nouvelle commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique, les dirigeants autochtones et les intervenants pour présenter une loi qui contribuera à réduire la discrimination systémique et à paver la voie à une réglementation sur les données antiracistes essentielle à la modernisation de secteurs comme la police, les soins de santé et l'éducation.

La réglementation relative aux données sur la lutte contre le racisme vise à mieux cerner les lacunes et les obstacles, afin de fournir de meilleurs services aux collectivités.

La mobilisation des intervenants et du public est dirigée par la secrétaire parlementaire et s'appuiera sur les conclusions et les recommandations de deux rapports clés publiés à la fin de 2020 :

- [In Plain Sight: Addressing Indigenous-specific Racism and Discrimination in B.C. Health Care](#) (en anglais seulement)
- [Disaggregated demographic data collection in British Columbia: The grandmother perspective](#) (en anglais seulement)

Faites part de votre expérience

Nous avons besoin de données désagrégées pour éliminer les obstacles auxquels font face les personnes qui ont recours aux services gouvernementaux, cerner les lacunes et offrir un meilleur soutien. Les données et les renseignements qui reflètent la diversité des expériences des collectivités de la Colombie-Britannique nous aideront à bâtir une province plus inclusive et plus équitable.

[Répondez au sondage sur l'expérience](#)

Organiser une consultation communautaire

Vous êtes une organisation, un groupe ou une association communautaire? Certains de vos membres ont-ils des conseils précieux à communiquer sur la réglementation sur les données antiracistes? Vous pourriez avoir droit à une subvention pour organiser votre propre consultation.

[En savoir plus](#)

Prochaines étapes

Les commentaires issus de la mobilisation du public aideront le gouvernement à présenter et à modifier des réglementations et des politiques qui contribueront à bâtir une province plus sécuritaire et inclusive pour tous les Britanno-Colombiens. Un résumé des commentaires sera accessible sur ce site Web.

Calendrier de l'initiative

Mandat

Le premier ministre John Horgan a confié à Rachna Singh, secrétaire parlementaire de la lutte contre le racisme, le mandat de s'attaquer à la discrimination raciale en Colombie-Britannique. Dans le cadre de la lettre de mandat, le gouvernement doit présenter une nouvelle réglementation qui réduira la discrimination systémique et qui pavera la voie à une loi sur les données antiracistes. Cette réglementation aidera à moderniser des secteurs comme le maintien de l'ordre, les soins de santé et l'éducation.

Travail initial

Le Bureau du commissaire aux droits de la personne nous a fait part de ses commentaires sur la façon dont le gouvernement peut recueillir des données d'une manière qui tient compte des besoins de nos collectivités.

Consultations ciblées

Madame Singh a invité le First Nations Leadership Council, huit membres de la Modern Treaty Alliance, la Métis Nation BC et la BC Association for Aboriginal Friendship Centres à la rencontrer pour discuter des possibilités de mobilisation et de collaboration.

Lancement du site Web de l'initiative

Le site Web de l'initiative de lutte contre le racisme a été lancé. Les particuliers peuvent s'y inscrire pour recevoir des mises à jour.

Réunions communautaires

En avril et en mai 2021, Mme Singh a rencontré 10 partenaires et organismes clés, représentant les dirigeants autochtones, ainsi que des comités consultatifs et des organismes dirigés par des membres de la communauté noire et d'autres communautés racisées qui collaborent avec le gouvernement par l'entremise du réseau Resilience BC Anti-Racism Network et d'autres domaines pour soutenir les initiatives de lutte contre le racisme dans la province. [Consultez le rapport \(en anglais seulement\).](#)

Consultation publique relative à la réglementation sur les données antiracistes

Sur la base des conseils de nos intervenants et des dirigeants autochtones, la province a lancé une consultation publique plus large concernant la réglementation sur les données antiracistes.

Renseignements sur les subventions communautaires

Fonctionnement du processus de mobilisation

La province cherche à obtenir l'avis de diverses communautés ethnoculturelles et racisées sur l'élaboration de la réglementation sur les données antiracistes.

Afin de soutenir les collectivités qui souhaitent organiser des discussions avec leurs membres, un financement allant jusqu'à 50 000 dollars a été mis à leur disposition pour les aider à organiser des consultations dans le cadre d'un processus collaboratif en collaboration avec l'équipe de la mobilisation.

Les demandes seront traitées jusqu'au 30 septembre 2021 ou jusqu'à ce que les fonds soient écoulés, selon la première éventualité.

Les partenaires et les organismes communautaires peuvent demander un financement par le biais de cette page et, s'ils sont retenus, ils recevront des fonds pour organiser des séances de mobilisation communautaire en partenariat avec la province.

Les organismes retenus collaboreront avec un spécialiste de la mobilisation afin de préparer et d'exécuter les activités de mobilisation auprès de leurs collectivités et de faire rapport à ce sujet.

Financement

Un financement pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars a été mis à la disposition des organismes communautaires ethnoculturels et racisés afin de leur permettre d'organiser des séances de mobilisation dans leurs collectivités. Le financement est offert selon une échelle mobile et il sera distribué selon un processus continu d'admission, les demandes étant évaluées au fur et à mesure qu'elles sont reçues. Le formulaire de demande est accessible en anglais seulement.

[Présentez votre demande ici](#)

Conditions de candidature

Veuillez vous référer au [formulaire](#) et à la [liste de contrôle](#) pour vous assurer que vous avez droit au financement et que tous les critères sont respectés avant de présenter votre demande.

Exigences relatives aux rapports

Vous devrez collaborer avec le responsable de la mobilisation pour soumettre un rapport sur la manière dont vous avez utilisé les fonds et les résultats du processus de mobilisation.

Ce que cela implique :

- des précisions sur le nombre de participants, leur situation géographique générale, ainsi que d'autres données démographiques pertinentes;
- un résumé de haut niveau du processus de mobilisation global;
- les réponses aux questions posées lors de la séance de mobilisation (ou des séances si vous en organisez plus d'une);
- si des changements ont été apportés au budget proposé, de deux à quatre points sur ces changements.

Comment utiliser la subvention

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles doivent correspondre aux coûts directs nécessaires à la tenue de séances de mobilisation. Les bénéficiaires de la subvention peuvent dépenser les fonds dans les catégories suivantes.

- Matériel pour l'événement ou l'atelier :
 - Crayons, papier et autres outils
- Divers frais :
 - Honoraires du coordinateur de projet
 - Honoraires des animateurs
 - Frais liés à l'atelier
- Nourriture et boissons :
 - Nourriture et boissons non alcoolisées pour les participants et les bénévoles
- Honoraires, frais et accords contractuels :
 - Aînés autochtones ou d'autres cultures
 - Animateurs, conférenciers et agents culturels
 - Techniciens
 - **Remarque** : On doit cerner les conflits d'intérêts à l'avance.
- Marketing et communications :
 - Annonces dans les journaux
 - Frais de conception graphique
- Location d'équipement :
 - Éclairage, son et équipement audiovisuel
 - Équipement sportif
- Coûts liés aux protocoles de la COVID-19 :
 - Équipement de protection individuelle
 - Frais d'hébergement du site Web
 - Création du contenu numérique
 - Exigences relatives à la technologie virtuelle
 - Autres coûts liés aux protocoles de la COVID-19 au moment de la réalisation du programme
- Frais de transport lorsque le transport constitue un obstacle à la participation
- Location de locaux
- Dépenses engagées par les bénévoles

Dépenses non admissibles

Les demandes de subvention visant à couvrir des dépenses dans les catégories suivantes ne seront pas prises en compte.

- Salaires et honoraires qui ne sont pas directement liés à la réalisation du projet
- Projets d'investissement
- Achats importants de matériel
- Alcool

- Dépenses de fonctionnement récurrentes :
 - Location de bureaux
 - Services publics, téléphone et autres dépenses récurrentes